



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

Délibération N°

Date de convocation : 15 février 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 22 février 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Boussières-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (59 titulaires et 7 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

Marie-Chantal TRANCHANT  
Jean- Marcel WAXIN  
Jean-Félix MACAREZ  
Hubert DEJARDIN  
Jean-Marie BACQUET (S)  
Gérard DEVAUX  
Lionel BASIN  
Jacques OLIVIER  
Michel LEDUC  
Gérard LENOBLE  
Jacques LESNE  
Didier MARECHALLE  
Gérard FILLION (S)  
Dominique LAMOURET  
Liliane ADAM  
Agnès BERANGER  
Gérard BEZIN  
Gérard BOURY  
Guy BRICOUT  
Maryline GODIN  
Martine THUILLEZ (S)  
Christiane MARANDE  
Anne-Sophie MERY-DUEZ  
Bernard POULAIN  
Liliane RICHOMME  
Sandrine TRIOUX  
Bernard VERMEIL  
Pierre LEVEQUE (S)

Alain GOETGHELUCK  
Gérard TAISNE  
Gilles PELLETIER  
Pierre LAUDE  
Bernard PLET  
Jean WECKSTEEN  
Bertrand LEFEBVRE  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Bernard LECOLIER  
Annie DORLOT (S)  
Sylvie DECRESSONIERE  
Mickaëlle LEGRAND  
Bruno MANNEL  
Joseph MODARELLI  
Isabelle PIERARD  
Serge SIMEON  
Marc DUFRENNE  
Michèle BRULANT  
Jacques LERICHE  
Louis COQUELLE (S)  
Aimé BLEUSE  
Michel HENNEQUART  
Pierre LEBLON  
Michel GOUVART (S)  
Hubert LEFEVRE  
Jacky DUMINY  
Daniel BLAIRON  
Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX  
Véronique NICAISE  
Jean-Raymond WATTIEZ  
Henri QUONIOU  
Stéphane JUMEAUX  
Jean-Marc DOSIERE  
Jean-Paul CAILLIEZ  
Marie-Hélène DUEZ  
Daniel FIEVET  
André-Marie FORRIERE

Membre excusé (4) : Maryse BASQUIN, Paul SOUPLY, Serge LEULIETTE, Augustine NOIRMAIN.

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance

**Objet : Créations de postes d'agents occasionnels**

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement de 4 agents contractuels pour satisfaire des besoins occasionnels,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : se prononce en faveur de la création de 4 postes d'agent contractuel.

Article 2 : précise que ces postes seront rémunérés sur la base du 1er échelon d'adjoint technique de 2e classe (TB 297, IM 302)

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 06 mars 2012 et de la publication  
le 06 mars 2012

Pour expédition conforme  
Caudry, le 06 mars 2012

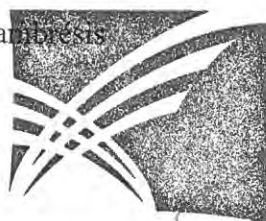
Vu,

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

